



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DE RÈGLEMENTS
AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ

QUE le Conseil à sa séance tenue le 9 avril 2018 a adopté le règlement no 2017-370 « *décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la décharge Bolduc.* »

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la soussignée, 540, boul. Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 12 avril 2018.

MADELEINE POULIN, OMA
Greffière